

## **COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL Départ du président de la Commission, M. Michel Lauzière**

**Québec, le 8 mai 2013.** Le président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, M. Michel Lauzière, a annoncé qu'il quittera la Commission à la fin du mois de juin prochain, au terme de son mandat. Membre de la Commission depuis décembre 2006, il a assuré la présidence par intérim de septembre 2010 jusqu'à sa nomination à titre de président, en mai 2011. Avant son entrée en fonction à la Commission, monsieur Lauzière a aussi agi à titre d'expert en évaluation de programme et a été membre du comité consultatif sur l'évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages des collèges. Depuis son arrivée à la Commission en 2006, M. Lauzière a piloté les dossiers relatifs à l'assurance qualité, à l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et des plans de réussite des collèges privés.

Pendant près de trente ans, Michel Lauzière a auparavant occupé diverses fonctions au Cégep de Trois-Rivières où il a notamment été directeur des études et directeur du service de coopération et de développement international ainsi que directeur adjoint aux ressources à l'enseignement.

### **Un mandat centré sur l'importance de la qualité des relations avec les partenaires...**

Dès l'automne 2010, M. Lauzière s'est d'abord consacré à la consolidation et au maintien de relations harmonieuses avec les partenaires du réseau collégial. « Le lien de confiance entre la Commission et ses partenaires et le respect des missions respectives ont constitué le fondement de la qualité des travaux réalisés par la Commission. Il s'agit d'une condition essentielle à la préparation d'une toute nouvelle opération », a déclaré le président. Conscient de l'impact des opérations d'évaluation menées jusque-là et soucieux d'établir les conditions les plus favorables à la réalisation de la prochaine opération, M. Lauzière a donc souhaité consulter les collèges et les principaux partenaires de la Commission afin de tenir compte du contexte de l'évaluation dans les établissements et des principaux enjeux alors en présence. Les résultats de la consultation, les travaux de recherche menés parallèlement sur l'assurance qualité en enseignement supérieur ainsi que les travaux des comités mis sur pied par la Commission dans le cadre des travaux préparatoires à la définition de la nouvelle opération ont permis de préciser cette nouvelle approche qui prend la forme d'un audit sur l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement du réseau collégial. Cette nouvelle approche ainsi mise de l'avant s'inscrit dans la reconnaissance de l'autonomie des collèges et du développement de leur expertise en évaluation ainsi que dans l'évolution des pratiques de la Commission.

### **... et sur la continuité des travaux de la Commission**

Lancée officiellement le 2 mai 2013, l'opération consacrée à l'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois s'inscrit directement dans la continuité des travaux entrepris en 1993. À cet effet, M. Lauzière a tenu à souligner l'apport essentiel de ses deux prédécesseurs. « Dès le départ, M. Jacques L'Écuyer, président fondateur de la Commission, a souhaité inscrire les travaux d'évaluation dans la perspective d'en arriver au moment où les collèges, enrichis d'une expertise développée au fil des ans par les évaluations qu'elle a menées et par celles réalisées à leur initiative, auraient développé une culture institutionnelle d'évaluation

les rendant de plus en plus autonomes en cette matière. Par la suite, en lien avec cette intention initiale, Mme Nicole Lafleur a inscrit dans la planification stratégique 2007-2012 de la Commission un objectif visant à définir un nouveau type d'opération d'évaluation dont la réalisation à intervalles réguliers permettrait d'évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité mis en place par chacun des établissements, selon ses particularités propres. Cette vision nous a guidé tout au long de nos travaux », de dire M. Lauzière qui, du même souffle, a tenu à remercier, pour la qualité de leur collaboration, ses collègues commissaires, l'ensemble du personnel de la Commission ainsi que toutes les personnes qui ont participé aux travaux d'élaboration de l'opération.

### **Relever le défi d'évaluer autrement**

Autant pour la Commission que pour les collègues, la mise en place d'une opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des établissements du réseau collégial instaure une approche qui marque un changement majeur dans leurs pratiques d'évaluation respectives. En conclusion, Michel Lauzière a tenu à affirmer que « l'expertise acquise par les collègues au fil des évaluations menées par la Commission me permet de croire à la réussite d'une telle opération, le réseau collégial ayant atteint la maturité nécessaire pour relever avec succès ce nouveau défi. Pour ce faire, la Commission devra consacrer tous les efforts nécessaires pour soutenir les collègues dans le développement de leur système d'assurance qualité et son évaluation. Par ailleurs, la Commission s'est assuré que le processus qu'elle a retenu se compare aux meilleures pratiques en évaluation observées en enseignement supérieur ailleurs au monde. »

### **À propos du système d'assurance qualité des collègues québécois**

Dans le contexte de l'enseignement collégial québécois, un système d'assurance qualité est l'organisation structurée et dynamique des différents mécanismes d'assurance qualité, incluant un système d'information, mis en place par un établissement en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité et d'en témoigner. Les éléments soumis à l'audit sont les mécanismes reliés au mandat de la Commission, à savoir ceux qui assurent la qualité des programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages (pour tous les établissements) ainsi que ceux assurant la qualité de la planification stratégique (pour les cégeps seulement) et de la planification liée à la réussite (pour les cégeps et les collègues privés subventionnés concernés).

### **À propos de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial**

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité. Pour assurer l'accomplissement de son mandat et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur le site de la Commission : <http://www.ceec.gouv.qc.ca>.

- 30 -

Source : Normande Levesque  
Responsable des communications  
**Téléphone : 1 418 646-5812**  
[normande.levesque@ceec.gouv.qc.ca](mailto:normande.levesque@ceec.gouv.qc.ca)